

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE
L'AERODROME SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

Séance ordinaire du 24 mars 2023

**L'an deux mille vingt trois
Et le vingt-quatre mars
À 16h30**

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	2
VOTES	12
POUR	12
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	14 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (Sisteron), M. BUIATTI (Vaumeilh), M. PIK (Valernes), M. POMMET (Sigoyer)

ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZSINSKI, M. HERNANDEZ

POUVOIRS : M. COMBES à M. GALLO et M. HERNANDEZ à M. POMMET

Secrétaire de séance : MME LOUVION

2023-1-1

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au débat sur les orientations générales du budget 2023

Le Comité Syndical,
ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les orientations budgétaires pour l'année 2023

Pour copie conforme :

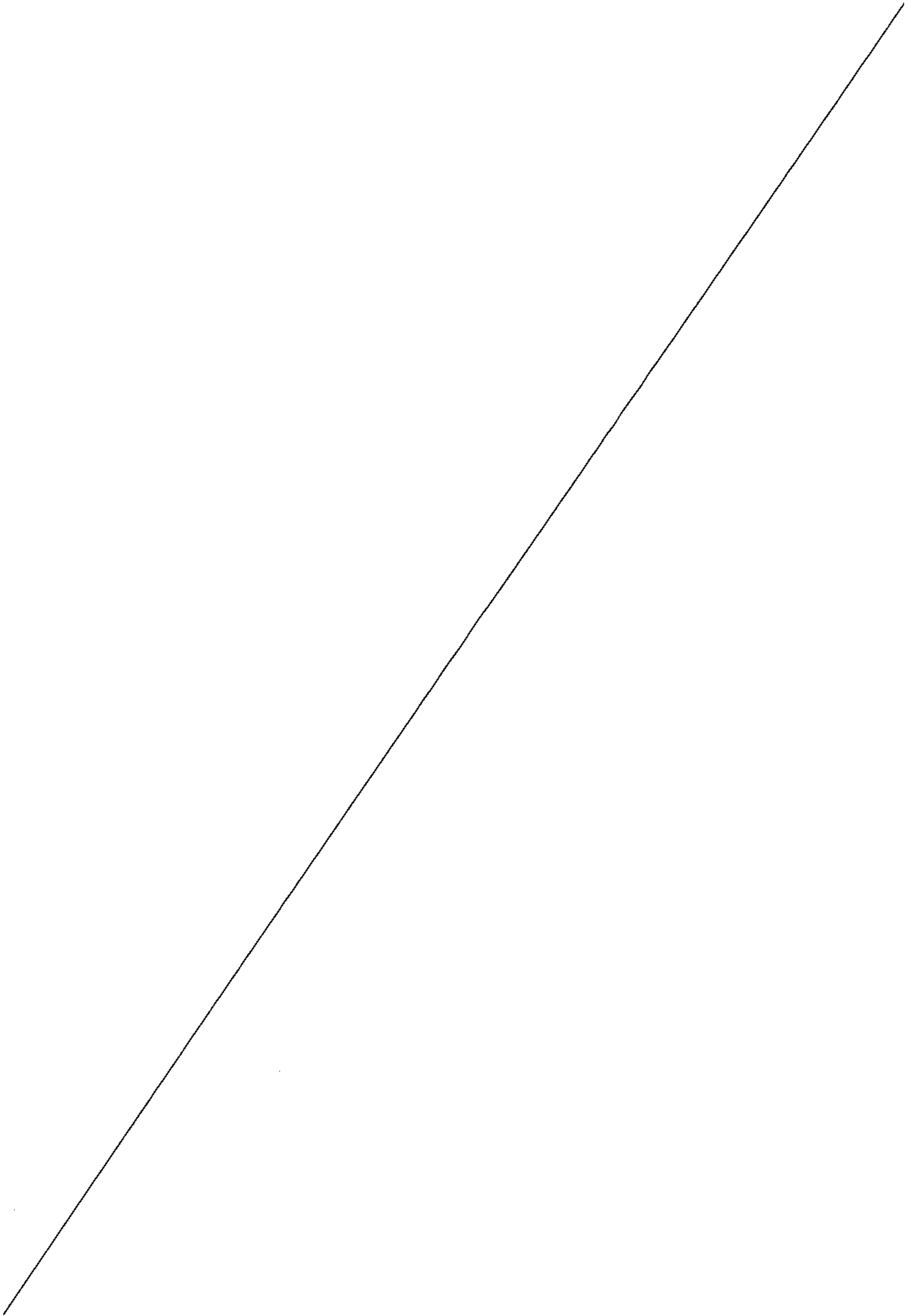
LE PRESIDENT,
Christian GALLO



REÇU À LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

- 5 AVR. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
 SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE B.P. 100 04203 SISTERON CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 24 mars 2023

L'an deux mille vingt trois
 Et le vingt-quatre mars
 A 16h30

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	2
VOTES	12
POUR	12
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	14 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (Sisteron), M. BUIATTI (Vaumeilh), M. PIK (Valernes), M. POMMET (Sigoyer)

ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZSINSKI, M. HERNANDEZ

POUVOIRS : M. COMBES à M. GALLO et M. HERNANDEZ à M. POMMET

Secrétaire de séance : MME LOUVION

2022-1-2

OBJET : MODALITE DE PUBLICITE ET DE TRANSMISSION DES ACTES PRIS PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME SISTERON VAUMEILH

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le président rappelle au comité que les actes pris par le SIAG entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel est assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Considérant l'absence de site internet du syndicat le Président propose au comité la création et l'hébergement d'un site internet pour syndicat afin de pouvoir y publier de manière réglementaire les actes.

De plus le Président propose également que la transmission de actes qui actuellement se fait par voie postale se fasse par voie dématérialisée auprès d'un site dédié.

**Le Comité Syndical,
 Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
 A l'Unanimité**

DECIDE : D'ADOPTER la proposition du Président concernant les modalités de publication et de transmissions des actes

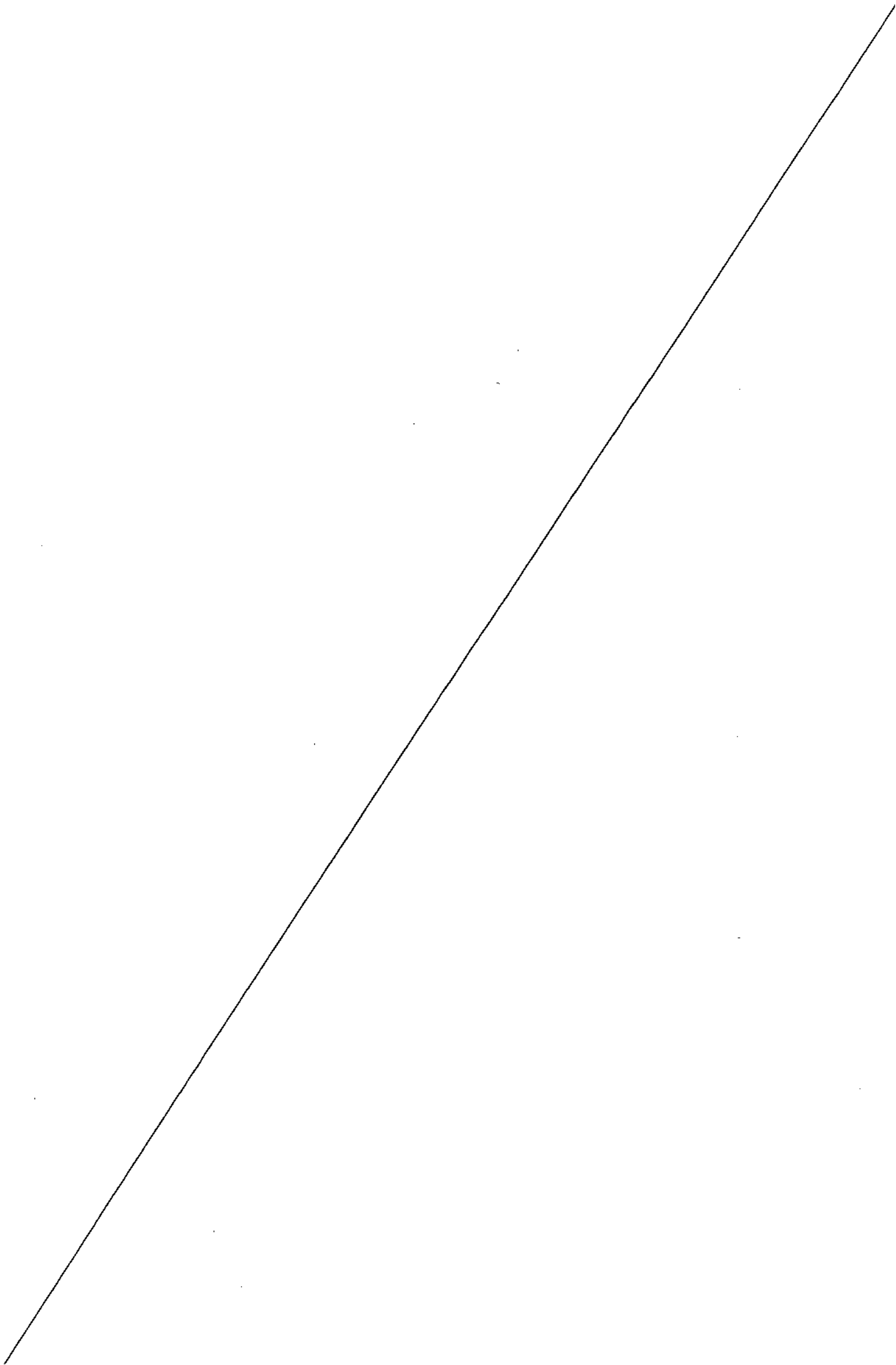
REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
 DE FORCALQUIÈRE

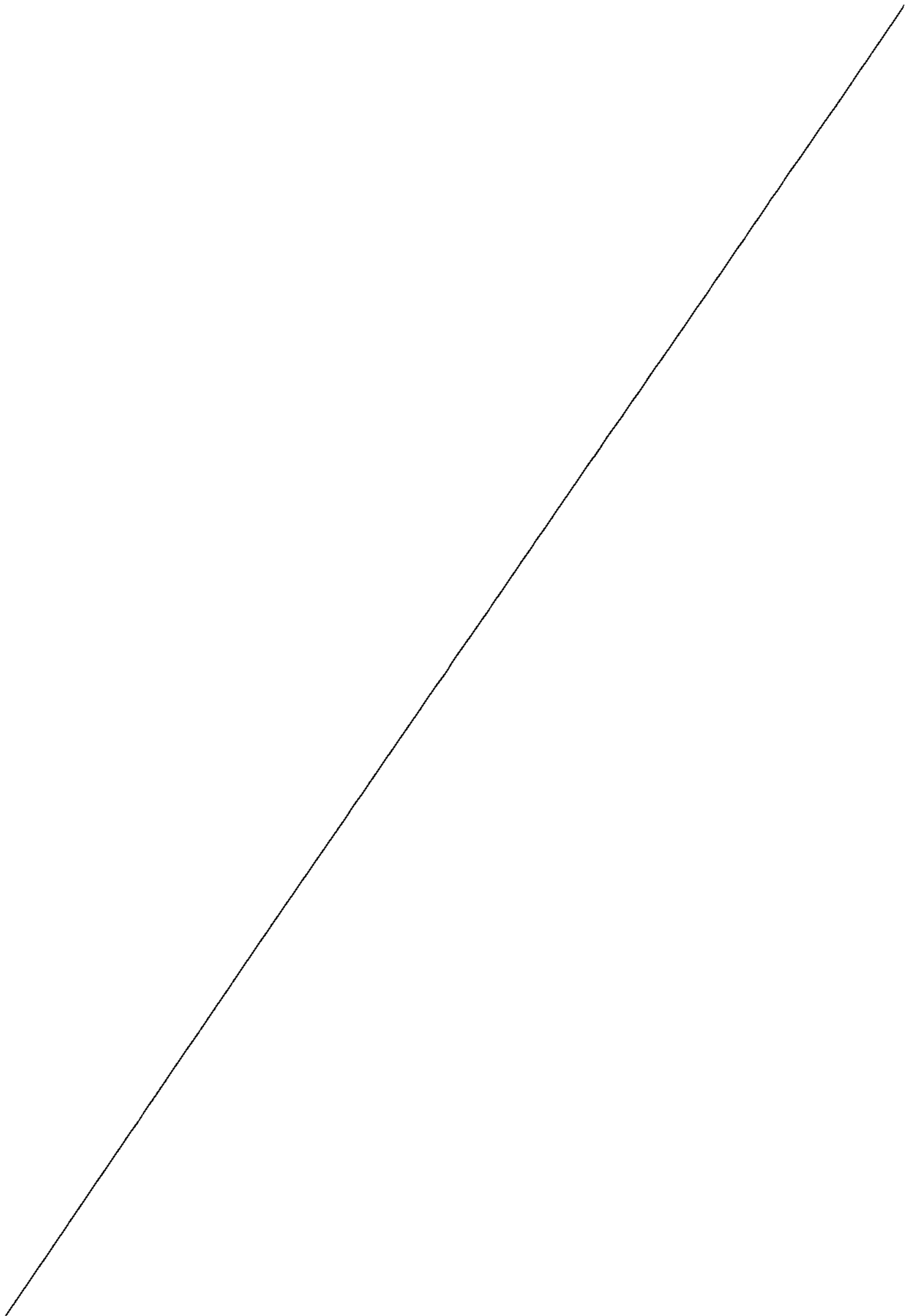
- 5 AVR. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,
 Christian GALLO





DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'AERODROME
 SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
----------------	----------	----------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 24 mars 2023

L'an deux mille vingt trois
 Et le vingt-quatre mars
 À 16h30

Membres en exercice	16
Membres présents	10
Procurations	2
VOTES	12
POUR	12
CONTRE	/
ABSTENTION	/
Date de convocation	14 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (Sisteron), M. BUIATTI (Vaumeilh), M. PIK (Valernes), M. POMMET (Sigoyer)

ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZINSKI, M. HERNANDEZ

POUVOIRS : M. COMBES à M. GALLO et M. HERNANDEZ à M. POMMET

Secrétaire de séance : MME LOUVION

2022-1-4

OBJET : VENTE DU TREUIL

Le président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la DSP avec l'association ACIS en 2015, le SIAG est propriétaire d'un treuil en tant que bien de retour depuis 2020. Une proposition d'achat a été faite par le centre de vol à voile de la Montagne noire à hauteur de 50 000 euros et le Président souhaite accepter cette offre.

Le Comité Syndical,
 Oui cet exposé, après en avoir délibéré,
 A l'Unanimité

APPROUVE : la vente du treuil propriété du SIAG

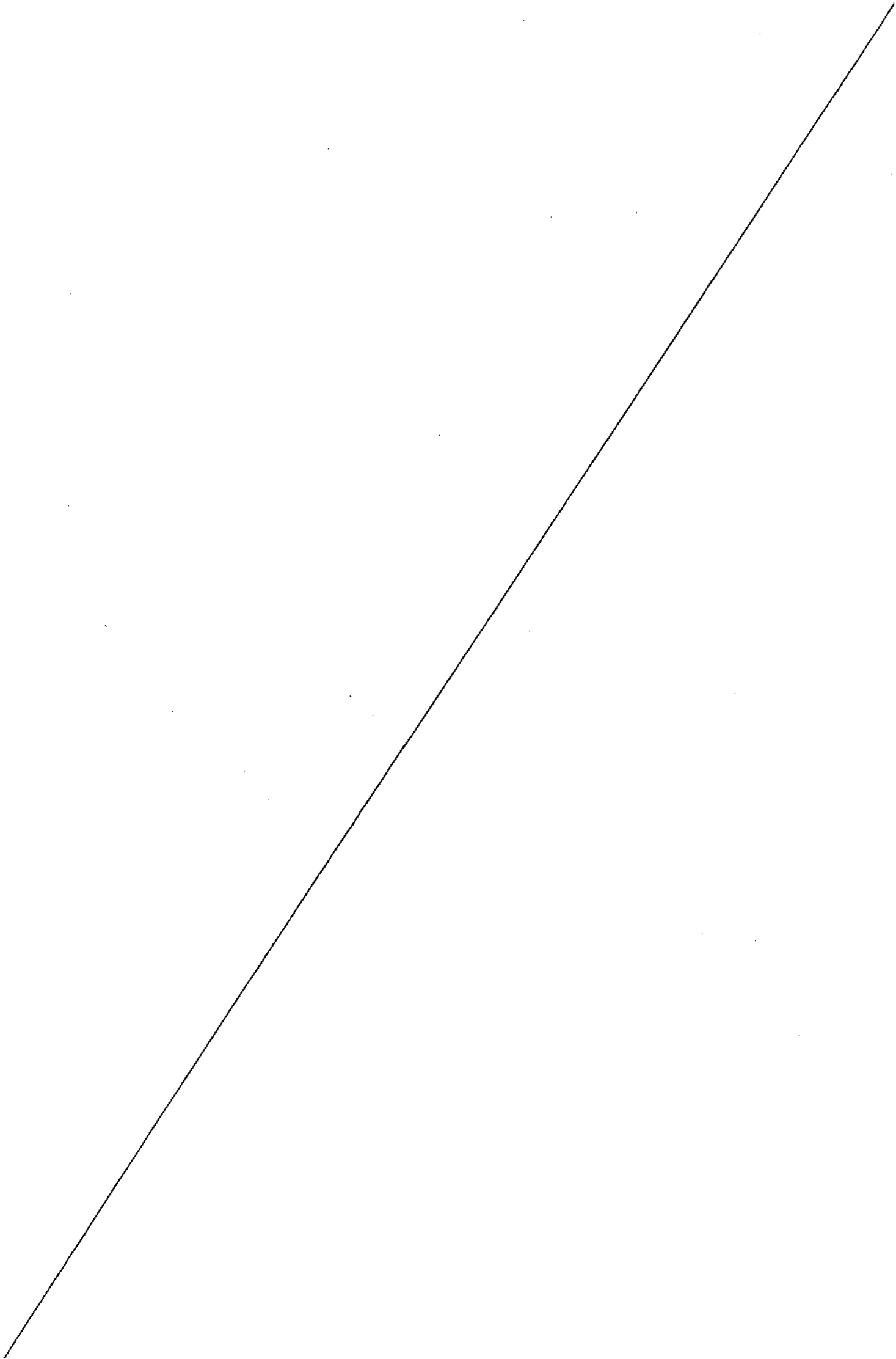
POUR COPIE CONFORME,

Le Président,
 Christian GALLO

REQU À LA SOUS PRÉFECTURE
 DE FORCALQUIER

- 5 AVR. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE
L'AERODROME SISTERON-VAUMEILH

HOTEL DE VILLE	B.P. 100	04203 SISTERON CEDEX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL		Membres en exercice 16
		Membres présents 10
		Procurations 2
Séance ordinaire du 24 mars 2023		VOTES 12
		POUR 12
		CONTRE /
L'an deux mille vingt trois Et le vingt-quatre mars À 16h30		ABSTENTION /
		Date de convocation 14 mars 2023

Le Conseil Syndical, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est rassemblé dans la salle de réunions de l'Hôtel de Ville de Sisteron, sous la présidence de GALLO C.

PRESENTS : M. GALLO, M. BOY, MME LOUVION, MME GALANTINI, MME JOURDAN, M. LAUGIER, M. JAFFRE (Sisteron), M. BUIATTI (Vaumeilh), M. PIK (Valernes), M. POMMET (Sigoyer)

ABSENTS : MME PELOUX, MME COLLOMBON, M. COMBES, MME AUDIBERT, MME GRZSINSKI, M. HERNANDEZ

POUVOIRS : M. COMBES à M. GALLO et M. HERNANDEZ à M. POMMET

Secrétaire de séance : MME LOUVION

2023-1-5

OBJET : Contrat maintenance entretien camping

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il y aurait lieu de signer un contrat d'entretien du camping. Après avoir exposé les différents devis le Président propose que l'entreprise JAUBERT effectue l'entretien du camping pour un montant annuel TTC maximal de 5 500 euros pour l'année 2023.

Le Comité Syndical,
ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'entretien du camping par l'entreprise JAUBERT pour un montant de 5 500 euros TTC

Pour copie conforme :

LE PRÉSIDENT,
Christian GALLO

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

- 5 AVR. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

